

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Deblois](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b779f3990995921601da5b0d>

Date d'obtention : 2021-11-15 17:42:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Au départ, s'assurer qu'il s'agit d'une situation de SEXTO

NE JAMAIS REGARDER LES IMAGES!!!

Remplir le questionnaire (pour obtenir les faits)

Référer à la police (impulsif ou malveillant)

Saisir cellulaire si malveillance

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut toujours s'assurer de la nature et du genre du document transmit par "sexto"

Parfois il est facile de sauter aux conclusions mais suivant les étapes et répondant aux questions du formulaire, il est plus facile de diriger la personne à la bonne ressource.

Une situation peut vite s'emballer si nous ne réagissons pas rapidement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La vérification auprès du jeune sur ce qu'il a envoyé comme photo. (Toujours délicat d'avouer qu'on s'est trompé, donc pour un jeune cette étape où il doit raconter ce qu'il ou elle a fait est toujours très délicate et remplie d'émotions souvent.